Accusé de réception en préfecture 047-214700320-20190918-201960-DE Date de télétransmission : 24/09/2019

# COMMUNE DE BON-ENCONTRE CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019 à 18 h 30

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 18 septembre 2019 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 11 septembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Etaient présents: M. TREY D'OUSTEAU Pierre, Mr AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, Mr MEYNARD Jean-Claude, Mme JUILLIA Jacqueline, Mr ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, Mme OGIER Marie, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, Mr VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme CHATOT Magali, Mme VILLA Pierrette, Mr DEGUIN Gérard, Mme FERRAND Isabelle, Mr SIMONITI Jean-Claude, Mme BIFFIGER PEYRANI Isabelle, Mr RAYSSAC Pascal, Mr VINCENT Jeanne.

## Etaient représentés :

- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Monsieur BORDES Michel pouvoir à Madame VERLHAC Jacqueline.
- Monsieur LAUZZANA Michel pouvoir à Monsieur TREY D'OUSTEAU Pierre.
- Madame PAILHORIES Anne pouvoir à Monsieur AMELING Christian.

#### Absents:

- Madame ALEMAN Marie-Noëlle.
- Monsieur DUBOIS Louis Paul.

Monsieur SIMONITI Jean-Claude a été désigné secrétaire de séance.

2019.60 - OBJET: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

VOTE: Pour: 27

Mes Chers Collègues,

## I. Exposé des motifs :

En raison de changements de situations et de parcours professionnels d'agents titulaires de la Collectivité impactant l'organigramme et compte-tenu des nécessités de service liées aux postes occupés, il y a lieu d'actualiser le Tableau des Effectifs communaux.

# II - Considérants et références juridiques

Vu le code général des collectivités territoriales

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPT

1) **Considérant** que le départ en retraite d'un fonctionnaire territorial au grade d'Adjoint technique principal de lère classe génère des dysfonctionnements aux Services Techniques, il convient, d'une part, de pourvoir à son remplacement en

Accusé de réception en préfecture 047-214700320-20190918-201960-DE Date de télétransmission : 24/09/2019

Date de réception préfecture: 24/09/2019 t contractuel répondant au profil attendu, ce qui de fait, tend à résorber l'emploi précaire, et, d'autre part, de supprimer son poste,

- 2) **Considérant** que l'agent technique chargée des missions d'assistante éducative aux enseignants de l'école maternelle de Saint-Ferréol depuis plusieurs années a réussi le concours d'ATSEM; **considérant** sa demande de nomination à ce grade par intégration directe et **considérant** son expertise métier, il convient de procéder à son changement de filière en la nommant au grade d'ATSEM principal de 2ème classe,
- 3) **Considérant** que dans la perspective du départ en retraite, début 2020, de la Directrice Générale Adjointe, il y a lieu d'anticiper son remplacement au poste de Responsable du Service des Ressources Humaines ; **considérant** que les fonctions hiérarchiques peuvent être occupées par un Cadre administratif de catégorie B et **considérant** qu'aucune candidature en interne ne s'est présentée, il convient de recruter un rédacteur territorial via une mutation externe,

Vu les délais règlementaires de mise en œuvre des procédures statutaires et administratives,

Vu les avis favorables des représentants du Personnel et des représentants de la Collectivité-Employeur du Comité Technique réunis en séance du 3 septembre 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission du Personnel en date du 3 septembre 2019,

Je vous propose, mes chers Collègues, de procéder à la modification du Tableau des Effectifs à compter du 1er octobre 2019 comme suit :

#### **CREATION DE 03 POSTES:**

- 1 poste d'Adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'Atsem principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste de Rédacteur principal de 2ème classe à temps complet

#### SUPPRESSION DE 01 POSTE:

- 1 poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

# Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré A l'unanimité

**DECIDE**: de procéder à la modification du Tableau des Effectifs à compter du 1er octobre 2019 comme suit :

### **CREATION DE 03 POSTES:**

- 1 poste d'Adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'Atsem principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste de Rédacteur principal de 2ème classe à temps complet

- 1 poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet.

ETANT PRECISE que les crédits afférents seront prélevés au compte 6574.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 24 septembre 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pierre TREY D'OUSTEAU

Le Premier Adjoint,

Christian AMELING

Accusé de réception en préfecture 047-214700320-20190918-201960-DE Date de télétransmission : 24/09/2019 Date de réception préfecture : 24/09/2019